



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

DÉLIBÉRATION

N° 20180329-13

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2018 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 22 mars 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 29 mars 2018 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, André IMBERDIS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Philippe CAYRE à Jeannine SUAREZ
Frédérique BARADUC à Philippe OSSEDAT
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET

Conseiller.e.s absent.e.s : Thomas BARNERIAS, Ghislaine DUBIEN, Carine BRODIN, Hélène BOUDON, Thierry BARTHELEMY

Conseiller suppléant ayant voix délibérante : José MONRUFFET

Secrétaire de séance : Benoît GENEIX

**SNACK DU LAC D'AUBUSSON : CONVENTION D'OCCUPATION
TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

49

Suppléants ayant voix
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

4

Total votants :

54

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention d'occupation temporaire du domaine public pour le snack du lac d'Aubusson d'Auvergne entre la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne et la SAS Cabane du Lac.

Considérant que la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne est propriétaire d'un local à vocation de snack situé sur la base de loisirs du lac d'Aubusson d'Auvergne. Ce bâtiment est considéré comme accessoire à la base de loisirs et reste donc dans le domaine public de la collectivité. Il fait l'objet d'une convention d'occupation temporaire du domaine public renouvelée depuis 3 ans avec la SAS Cabane du lac aux conditions suivantes :

- La mise à disposition est consentie pour la période du 1^{er} Avril 2018 au 16 octobre 2018,
- Le local comprend du matériel en très bon état (achat neuf en 2015), d'une valeur de 10 346,79 € HT, fourni par la Communauté de Communes,
- La destination du local est exclusivement réservée à un usage de snack-bar, toute utilisation différente, sauf accord des parties, entrainerait une résiliation automatique de la convention,
- La redevance est fixée pour la période à un montant de 3 500 € HT,
- L'occupant précaire s'acquittera de sa facture d'eau, et des différentes taxes.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention d'occupation temporaire du domaine public pour le snack du lac d'Aubusson entre la communauté de communes Thiers Dore et Montagne et la SAS Cabane du lac afin d'assurer le fonctionnement du snack de la base de loisirs du lac d'Aubusson d'Auvergne,
- **Fixe** le montant de la redevance à 3 500 € HT pour la période du 1^{er} Avril 2018 au 16 octobre 2018,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

TOTAL VOTANTS : 54	Conseillers présents : 50	Représentés : 4	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54	Pour : 54	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon